

<b>DEPARTEMENT :</b>	<b>HERAULT</b>
<b>CANTON :</b>	<b>MEZE</b>
<b>COMMUNE :</b>	<b>MEZE</b>

**N° 84**

**DECISION DE M. LE MAIRE**  
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

**« Achat d'un broyeur de végétaux pour le service espaces verts »**

**M. Le Maire de la ville de Mèze,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés NOVA, DUCHENNE Fils et SANTA MARIA dans le cadre de la consultation ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise NOVA en vue de l'attribution du marché public n° 22064 se révèle être l'offre la plus avantageuse ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

L'offre présentée par la Société NOVA, 514 Avenue Jean Monnet 13760 SAINT CANNAT est retenue pour l'attribution du marché public n° 22064 relatif à la fourniture d'un broyeur de végétaux pour un montant de 16 990.00 € HT.

**Article 2 :**

Les crédits afférents sont inscrits au Budget Général de la Ville de Mèze au compte 2158 – chapitre 21.

**Article 3 :**

Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021 autorise M. Marcel GRAINE, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

<b>DEPARTEMENT :</b>	<b>HERAULT</b>
<b>CANTON :</b>	<b>MEZE</b>
<b>COMMUNE :</b>	<b>MEZE</b>

**N° 84**

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera notifié par :

- Affichage en Mairie,
- Transmission au Préfet de l'Hérault

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou son affichage en Mairie et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mèze, le 16 décembre 2022

**Le Maire,  
Thierry BAËZA**